

POLITIQUE

politique.union@sonapresse.com

Législatives partielles 2022 : les candidats s'engagent à mener une campagne fair-play

Yannick Franz IGOHO
Libreville/ Gabon

LES choses se précisent pour les candidats en lice aux élections législatives partielles à venir – dont le 1er tour aura lieu le 15 octobre prochain – dans le 1er siège du département de l'Ogoulou (Mimongo) dans la Ngounié, le 2e siège de la Zadié dans l'Ogooué-Ivindo et le 1er arrondissement de Tchibanga dans la province de la Nyanga. En effet, hier, la Commission d'égal accès des candidats et des partis ou groupement de partis politiques aux médias de service public en période électorale a procédé au tirage au sort des candidats dans les locaux de la Haute autorité de la communication (HAC); conformément au décret n°00203/PR/MCEN du 7 août 2018. En présence d'un huissier de justice, Me Minko Mi Abo. Objectif: garantir la transparence dudit tirage au sort.

Une cérémonie présidée par la tête de file du "gendarme des médias", Germain Ngoyo Moussavou, à laquelle ont assisté



Photo: DR
Les représentants des partis politiques signant le Code de bonne conduite.

les candidats et les représentants de la majorité et de l'opposition. Au terme du tirage au sort, quatre candidats indépendants et quatre formations politiques auront droit à un temps d'antenne de 10 minutes dans le cadre de l'expression "Expression directe".

Les candidats ont ensuite signé le Code de bonne conduite. Lequel document comprend quatre articles encadrant la campagne électorale. En atteste l'article 3 qui indique: "Il est formellement interdit pendant la campagne électorale de faire usage du drapeau national;

utiliser l'hymne national; user des documents visuels ou sonores faisant apparaître des personnalités de la vie politique gabonaise sans l'accord écrit de ces personnalités ou de leurs ayants droit; faire des appels de fonds auprès des entreprises parapubliques ou privées; mener des activités politiques dans l'enceinte des bâtiments officiels nationaux; procéder à la destruction de la propriété d'autrui".

Le moins que l'on puisse dire c'est que les candidats sont désormais sur les starting-blocks.

Parlement : début de la session ordinaire lundi

O. N.
Libreville/Gabon

Selon l'article 41 de la Constitution, "le Parlement se réunit de plein droit en une session par an. La session parlementaire s'ouvre le premier jour ouvrable du mois d'octobre et prend fin, au plus tard le dernier jour ouvrable du mois de juin..." C'est donc conformément aux dispositions constitutionnelles que les deux Chambres du Parlement vont reprendre leurs activités lundi prochain dans le cadre de l'unique session ordinaire. Députés (Assemblée nationale) et sénateurs (Sénat) renoueront avec leurs hémicycles respectifs. Les cérémonies y relatives se dérouleront lundi à la mi-journée s'agissant de la Chambre des députés, et l'après-midi en ce qui concerne celles des sénateurs. Comme à l'accoutumée, les deux cérémonies devraient enregistrer la présence du Premier ministre, Rose Christiane Ossouka Raponda; celles des membres du gouvernement, des présidents des institutions constitutionnelles,

des représentants du corps diplomatique, etc. Dans l'ensemble, on notera que les parlementaires devraient avoir un ordre du jour bien riche. Dans ce sens, ils devraient travailler sur plusieurs textes de loi. Parmi ceux-ci, le projet de loi de finances 2023. Un texte qui sera élaboré dans un contexte économique plutôt favorable, avec une conjoncture marquée par le prix élevé du baril du pétrole, des perspectives favorables au niveau des agences de notation, et un appui de la part du Fonds monétaire international (FMI). Cela, même si la situation sociale demeure source de plusieurs préoccupations...

Autre aspect qui mérite d'être noté ici, le contexte politique dans lequel va s'effectuer la présente rentrée parlementaire. Lequel sera marqué par l'organisation des élections législatives partielles qui concernent trois sièges: le 1er arrondissement de la commune de Tchibanga (Nyanga), le 1er siège de l'Ogoulou à Mimongo (Ngounié) et le deuxième siège de la Zadié à Mékambo (Ogooué-Ivindo). Le premier tour du scrutin est prévu pour le 15 octobre prochain. (lire ci-contre).



Photo: DR/L'Union

Entre nous soit dit

Si ce n'est pour le candidat naturel mais alors ?

Teddy OSSEY*

NOUS prenons ici et maintenant le parti de heurter de front, les tenants d'une certitude confortable autant que d'une assurance conjecturale. On pourrait toujours nous opposer cette maxime qui veut que comparaison ne soit pas raison. Hélas, nous constatons qu'à égale distance en 2016, certains oracles nous garantissaient une issue sans heurts tant l'adhésion du plus grand nombre était acquise. Fort heureusement, par pragmatisme et lucidité, il ne leur a été accordé qu'une oreille distraite à rebours de leur naïveté. La preuve évidente de ces errements est là patente et palpable: ces devins de l'improbable ont pris la clé des champs et s'en sont allés vendre leurs lubies sous d'autres cieus.

Mais voilà que tous ceux qui rechignent à battre le terrain veulent nous conforter et rasséréner dans une aisance

incantatoire à mille lieues de la réalité du terrain. Si nous n'y prenons garde, nous allons au-devant de ces situations étrangement contrastées qui font que sur le même siège un député est élu et que la liste aux mêmes couleurs politiques pour les locales soit fortement plébiscitée, mais curieusement le candidat à la présidentielle, et à la stupéfaction générale, se voit créditer d'un score des plus confidentiel.

Comment expliquer que cet affect ne puisse être automatiquement convertible? Il est plus qu'urgent de situer et d'expurger les gênes de cette aberration de manière cathartique. L'offre politique ne peut se limiter à la seule donne de la division du camp d'en face. L'improbable dans ce cas pourrait s'offrir une opportunité en se jouant des convictions faciles. Soulever et éveiller cette vigilance n'est point du pessimisme, ni du défaitisme mais bien au

contraire. Une trop grande assurance cosmétique peut s'avérer lénifiante et soporifique.

Devant nous se dresse 2023, avec la simultanéité inquiétante d'un scrutin à deux tours. Alors, la question d'évidence qui devrait présider à toute action ou initiative est si simple. Qui de celui qui a tout à perdre ou de celui qui a tout à gagner devrait être le plus hardi et audacieux? La quadrature du cercle ici n'a rien d'ésotérique, mais bien au contraire elle est de portée commune. S'il y a une révélation, elle s'appelle le terrain, en consolidant les fiefs et les bases au travers des hussards qui ont la modestie et l'humilité de s'effacer pour la seule et unique conquête qui vaille: celle de faire triompher le candidat naturel; et au diable tous les agendas cachés! Bassé!

* Chroniqueur